



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@cccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N°2015-88 du 06 octobre 2015

**OBJET - Attribution de l'accord-cadre mono-attributaire
relatif à la fourniture d'électricité et services associés**

Rapporteur : M. Sébastien FINE

Le 06 octobre 2015 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 29 septembre 2015 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Guy HERMITTE.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 31 pour la délibération n°2015-76
32 de la délibération n°2015-77 à n°2015-89

Nombre de pouvoirs : 9

M. Thierry BOUCHIÉ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUÉRIN, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA (à partir de la délibération n°2015-77), Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Philippe MICHELON, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir : Mme Francine DAERDEN à Mme Marie MARCHELLO,
Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL,
M. Gilles MARTINEZ à M. Gérard FROMM,
M. Bruno DAVANTURE à Mme Catherine GUIGLI,
Mme Renée PETELET à Mme Nicole GUÉRIN,
Mme Catherine MUHLACH à Mme Catherine VALDENNAIRE
M. Pierre LEROY à M. Sébastien FINE,
M. Alain FARDELLA à M. Philippe MICHELON,
M. Jean-Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ.

Vu l'article L.337-9 du code de l'énergie, qui dispose que les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances souscrites supérieures à 36 kVA seront supprimés au 31 décembre 2015,

Vu l'article 25 de la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, qui entraîne la caducité des contrats d'électricité en cours au tarif réglementé à compter du 1er janvier 2016,

Vu les articles 8, 76, 33 et 57 du Code des marchés publics,

Vu l'article 4.2.1. de la convention de groupement de commandes, adoptée par délibération n° 2015-46 du 12/05/2015, qui confie l'organisation de la consultation au coordonnateur, en l'occurrence la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu l'article 4.2.1.11 de la convention de groupement de commandes, qui confie l'attribution du marché à la Commission d'appel d'offres du coordonnateur, en l'occurrence la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le type de marché retenu, soit un accord-cadre mono-attributaire sans minimum ni maximum,

Vu la consultation lancée sous forme d'appel d'offres ouvert le 10 Juillet 2015, conformément aux articles 33 et 57 du Code des marchés publics, ayant reçu l'avis favorable de la commission TEDD du 30/06/2015 et du bureau du 22/06/2015,

Considérant que les crédits nécessaires ont été portés aux budgets des membres du groupement de commandes, suite aux engagements pris par chacun des membres du groupement de commandes conformément à l'article 8-II du Code des marchés publics,

Vu la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 5 octobre 2015,

Mme Francine DAERDEN, MM. Pierre LEROY, Gérard FROMM et Thierry BOUCHIÉ ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire (M. Jean-Franck VIOUJAS et Mme Catherine LIONNET s'abstenant)

- Autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise EDSB L'Agence, ayant déposé la seule offre reçue au titre de ce marché

Pour les prix-plafonds suivants (en euros/kWh hors taxes) :

HPH	HCH	HPE	HCE
0,05637	0,04183	0,04438	0,03221

L'entreprise ayant inclus, dans son offre, les prix des services associés à la fourniture d'énergie électrique à ces prix unitaires.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Pour le Président empêché,
Le 1^{er} vice-président,

Date affichage : 08 OCT. 2015

Guy HERMITTE.

